



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2019

Présents : Bieth Jacqueline, Bonnet Noëlle, Bouziane Michèle, Combaz Raymond, Derimay Juliette, Meunier Edouard, Deville-Cavellin Elodie, Gibert Danièle, Joguet-Reccordon Carole, Albrieux Nicolas,

Président : Edouard Meunier

Absents :

Excusés : Brisemontier Jean-Louis représenté par Michèle Bouziane, Bertolaccini Christophe représenté par Albrieux Nicolas

Secrétaire : Jacqueline Bieth

Infos générales

Compte tenu des prochaines élections municipales des 15 et 22 mars 2020, il est rappelé que depuis le 1^{er} septembre, les communications sont « sous surveillance », les moyens de la mairie ne devant pas être utilisés à des fins de propagande électorale. Ceux existants auparavant peuvent perdurer (bulletin annuel par exemple).

Députés et sénateurs interrogent les mairies sur le projet de loi « Engagement et Proximité » qui sera débattu prochainement. Ce projet de loi est issu du Grand Débat et a pour but de revaloriser le rôle des maires et des communes, notamment dans les zones rurales. Les douze mesures présentées vont dans le bon sens, mais sont jugées décevantes par rapport aux enjeux.

La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) est une structure obligatoire dans les communautés d'agglomération, où toutes les communes sont représentées, et chargée d'évaluer les flux financiers entre l'agglomération et la commune, suite aux transferts de compétences. Un rapport vient d'être envoyé aux communes qui ont 3 mois pour délibérer. Le conseil remarque que la représentation des communes au sein de la CLECT est très inégale, et qu'aucune proposition n'a fait l'objet d'un vote. Par ailleurs, les règles retenues pour le transfert du budget eau ne respectent pas l'équité entre les communes. Ce rapport sera soumis au vote lors d'un prochain conseil.

Microcrèche

Comme décidé au précédent conseil, ce projet est pour l'instant stoppé. Seul le chantier concernant la réalisation du 1^{er} niveau (parking et aménagements extérieurs) va être réalisé. Le conseil regrette vivement la position ambiguë

d'Arlysère, exprimée dans un courrier reçu le 30 juillet, qui argue qu'il n'y a plus de besoin dans le Beaufortain, la crèche de Beaufort n'étant pas saturée. Une rencontre récente avec l'Association La forêt Enchantée a confirmé les besoins sur la commune, et les familles travaillant majoritairement sur le secteur Albertville/Ugine sont peu concernées par la crèche de Beaufort.

Rentrée scolaire

La rentrée s'est effectuée sans problème avec 76 enfants inscrits (+ 15 par rapport à l'année dernière), dont 34 maternelles. Il a fallu acquérir de nouveaux lits, et la classe de maternelle a été dédoublée. Compte tenu de la présence de 6 maternelles dans chacune des 2 navettes scolaires, il a été décidé la présence d'une accompagnatrice dans chacune d'elle (bien que l'obligation soit à partir de 7 maternelles).

Par ailleurs, compte tenu du dédoublement de la classe de maternelle, les institutrices ont demandé d'étudier le renforcement de l'équipe d'ATSEM. Objectif : mettre en place un poste supplémentaire 4 matinées par semaine à partir de la rentrée de la Toussaint.

Bibliothèque

La commune était bien représentée pour le pot de départ à la retraite d'Anne-Marie Téraube, animatrice cantonale. Elle est remplacée par Catherine Fernandez, mais qui ne sera qu'à 60% de son temps sur le Beaufortain, le reste pour le Val d'Arly. La bibliothèque de Queige fonctionne bien grâce à l'implication de 9 bénévoles. Juliette Derimay informe le conseil de la soirée-rencontre du 15 octobre prochain à la salle des fêtes de Queige avec Nicolas Orillard-Demaire, célèbre photographe des animaux du monde.

Bilan été :

Forte fréquentation touristique sur la commune. La fréquentation du camping a connu une hausse de 30 % par rapport à l'année dernière. Les visites de l'église ont connu un vif succès avec près de 500 personnes pour les 6 visites organisées conjointement avec la FACIM. La commune remercie les guides bénévoles qu'il a fallu réquisitionner parfois au dernier moment devant l'affluence !

Les organisateurs de la belle édition de l'UTB ont remercié la commune pour la mise à disposition de l'aire de loisirs, avec la nouvelle aire de jeux fort appréciée. L'amicale des pompiers a aussi réussi sa deuxième édition du vide-greniers nocturne le 7 septembre dernier.

Le marché de producteurs a connu une très bonne fréquentation les mois de juin, juillet et août, mais celle-ci s'essouffle en septembre. Le marché s'arrêtera fin septembre et reprendra en 2020. Il conviendra de rechercher des exposants supplémentaires afin d'augmenter l'attractivité du marché qui correspond bien à la demande actuelle. Ce marché de producteurs, à l'échelle d'Arlysère, est le 3^{ème} de Savoie, avec celui d'Aix-les Bains et de St Pierre d'Albigny.

Voirie

Raymond Combaz informe le conseil des travaux réalisés sur la voirie cet été, principalement sur les secteurs de Mollieussoulaz (entreprise Colas), et sur les VC 7 et 2, entre les Roëngers et Mollieussoulaz (entreprise Gremair), ainsi que les travaux du centre village. D'autres travaux suivront avec la réfection de la route d'accès à la Chamioterie, qui avait été fortement dégradée suite à la tempête de 2018, la circulation sur cette voie sera restreinte aux véhicules inférieurs à 19 T. A ce propos,

le conseil déplore que le crédit TVA de 160 000 euros n'ait pu être utilisé cette année 2019, malgré les promesses.

Suite au coup de vent du 1^{er} juillet 2019, qui avait entraîné d'importants dégâts sur la commune (près de 10 000 euros dépensés directement par la commune pour le dégagement des voiries), tous les propriétaires riverains de la voirie communale dans le secteur les Roëngers, Molliessoulaz, les Pointières ont été contactés en juillet pour qu'ils procèdent à l'enlèvement des arbres fragilisés, ou susceptibles d'encombrer la voirie communale lors de leurs chutes. Afin d'optimiser les coûts, la commune organisera une coupe générale à partir de début octobre, l'objectif étant de mobiliser des volumes suffisants pour éviter une prestation payante pour les propriétaires concernés.

Dossier FDEC

Plusieurs réalisations susceptibles d'obtenir des financements par le Département et la Région sont identifiées :

Ecole : achèvement de la clôture de sécurité, rénovation de l'aire de jeux des maternelles, création de nouveaux sanitaires séparatifs.

Mairie : réorganisation des locaux pour l'accueil du public

Voirie : Aménagement de la zone limitrophe à la RD 925 (aire de loisirs) et divers travaux d'entretien de voirie

Le conseil décide à l'unanimité de déposer des dossiers de subventions pour ces projets.

Prolongation prêt relais

Une avance de trésorerie de 300 000 euros avait été sollicitée en 2018 auprès du Crédit Mutuel pour la réalisation des importants travaux de voirie consécutifs à la tempête Eleanor. Les subventions correspondantes n'étant pas encore toutes perçues, le conseil décide à l'unanimité de prolonger d'un an cette avance de trésorerie.

Décision modificative de budget

Ghislaine Combaz présente les comptes de fonctionnement et d'investissement arrêtés à fin août qui sont conformes aux prévisions. Il subsiste une incertitude sur les ventes de bois, avec un contexte difficile. La vente de la parcelle 27 aura lieu le 4 octobre prochain. L'objectif de réaliser un excédent de fonctionnement supérieur à 300 000 euros est toujours d'actualité.

Le conseil décide à l'unanimité de réduire de 20 000 euros le budget investissement qui avait été prévu pour l'aménagement de la mairie, et de reporter ce montant pour la création d'un local associatif (local de chasse).

Tarif encart bulletin

Elodie Deville-Cavellin, soumet au conseil municipal de reconduire les tarifs 2018 pour les encarts publicitaires du bulletin municipal de 2019. Le conseil vote à l'unanimité cette reconduction.

Questions diverses

Site Arlysère Beaufortain : Plusieurs remarques sont parvenues en mairie au sujet du nouveau site internet présentant le Beaufortain et géré par Arlysère. La commune semble avoir été oubliée, et notamment la présentation des offres de logement

saisonnier. La raison invoquée est que la commune ne dispose pas d'office de tourisme....

Local de chasse (chemin de la Ravette) : Le permis de construire a été accordé. Suite au terrassement effectué cet été, les travaux de maçonnerie pourront commencer avant la fin de cette année. Les chasseurs bénévoles s'investiront pour l'aménagement de ce local, qui leur sera dédié pendant la période de chasse, mais qui pourra éventuellement être utilisé par d'autres associations.

Microcentrale : des retards dans la livraison de matériel spécifique vont différer à la fin de l'année la première mise en service. Les modalités de raccordement au réseau (tracé, financement) sont toujours à l'étude.

GEMAPI : Raymond Combaz rend compte du dernier conseil du SMBVA, avec notamment la présentation du rapport d'activité de 2018. L'Etat a transféré la responsabilité d'entretien des rivières et de prévention des risques d'inondation aux collectivités (d'où la taxe GEMAPI payée par tous les foyers représentant un budget d'environ 1 millions d'euros an pour le SMBVA). Lors de ce conseil, une motion relative au renouvellement des concessions des installations hydroélectriques a été adoptée.

Comité de suivi AAB : Jacqueline Bieth rend compte du comité de suivi tenu le 10 septembre dernier, en présence des élus et des partenaires. La stabilisation du personnel (nouvelle directrice) et la réorganisation interne (nouveaux locaux, nouveau comité directeur) ont créé des conditions plus sereines. Bonne participation au forum des associations et aux « Lauréats du Beaufortain » où deux représentations de la commune ont été récompensées (le FCB pour ses performances et Marie-Stella Jagou pour sa réussite scolaire).

Limitation de vitesse voirie communale : des demandes sont parvenues en mairie pour limiter la vitesse sur certains secteurs : col de Montessuit, chemin des Parèles. La pose de ralentisseurs est réglementée (interdite hors agglomération, sur des pentes de plus de 4 %, vitesse limitée à moins de 30 km/h). La seule solution réside en des panneaux de limitation, mais souvent peu respectés.

Fixe le prochain conseil municipal au 8 novembre 2019 à 20 heures

La séance est levée à 23 h 20.

Pour extrait :

En mairie, le 20 septembre 2019

Le Maire,

